



DROITS ET PRIVILÈGES DE LA CERTIFICATION CERIU/NASSCO

Code d'éthique des certifiés CERIU/NASSCO

Engagements des répondants CERIU/NASSCO

Le CERIU, désirant assurer à ses clients et aux entreprises et municipalités du Québec un service de qualité de la part des certifiés CERIU/NASSCO, a rédigé ce Code d'éthique pour guider ses adhérents dans l'utilisation des droits et privilèges découlant de leurs certifications.

Rappel : les personnes certifiées CERIU/NASSCO se doivent d'appliquer les énoncés suivants :

- 1- Le certifié accepte d'appliquer intégralement les principes et méthodes préconisés par les protocoles d'inspection télévisée CERIU/NASSCO et d'encourager leur respect et application.
- 2- La certification ne peut être transférée à une autre personne et n'autorise aucune tierce partie à agir au nom de la personne certifiée.
- 3- Le certifié accomplit son travail avec intégrité, objectivité, célérité et professionnalisme.
- 4- Le certifié s'engage à ne pas discréditer le CERIU ou NASSCO.
- 5- Le certifié s'engage à maintenir à niveau ses compétences et connaissances au niveau des protocoles PACP, MACP et LACP et à n'entreprendre que les activités qu'il peut raisonnablement mener à bien en fonction de sa formation, de ses compétences et de ses connaissances.
- 6- Le certifié doit, s'il veut maintenir sa certification valide, s'inscrire à un cours de recertification avant l'échéance indiquée sur sa carte d'adhérent. La certification octroyée ainsi que la recertification sont toutes deux valides pour une période de 3 ans chacune.
- 7- Le certifié CERIU/NASSCO est en mesure de travailler dans les autres pays qui reconnaissent ce protocole pourvu qu'il parle la langue du pays et qu'il respecte les lois et règlements en vigueur dans ces pays.
- 8- Le certifié s'engage à maintenir ses coordonnées à jour auprès du CERIU pour être facilement joignable.

Tout manquement à ces règles de conduite du Code d'éthique pourrait mener à une enquête et, si jugé nécessaire, la révocation de ladite certification d'un adhérent.



Rôles et responsabilités du CERIU envers les certifiés

Le CERIU s'engage à :

- 1- Tenir à jour la liste des certifiés CERIU/NASSCO et informer NASSCO-USA des coordonnées des nouveaux certifiés ou recertifiés.
- 2- Offrir des recertifications régulièrement afin de permettre à tous les adhérents de détenir une carte valide en tout temps.
- 3- Offrir des formations répondant aux standards de qualité de NASSCO avec des formateurs compétents, qualifiés et expérimentés.
- 4- Faire parvenir aux certifiés les avis de modifications et/ou corrections édictées par NASSCO-USA en français.
- 5- Maintenir un service de support à ses adhérents de façon à ce qu'ils puissent accomplir leur travail et répondre à toutes leurs questions.
- 6- Assurer le développement des protocoles d'inspection télévisée en recueillant les suggestions d'améliorations et les demandes de modifications des certifiés en les transmettant à NASSCO-USA.
- 7- Faire une enquête diligente et appropriée sur toutes plaintes d'un client ou d'un employeur envers un certifié CERIU/NASSCO ou une entreprise.

Exclusions de responsabilités

En aucun cas, le CERIU, ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants, agents, partenaires et concédants de licence ne peuvent être tenus responsables envers un opérateur, analyste ou entreprise, de tout préjudice ou dommage de quelque nature que ce soit, y compris des dommages spéciaux, indirects, consécutifs ou accessoires. Cela inclut de façon non limitative tout préjudice matériel, préjudice financier, manque à gagner, perte de revenus, perte de contrat, atteinte à la réputation, résultant d'une procédure de plainte et/ou de l'émission d'un avis de non-conformité par le CERIU, dont l'opérateur, analyste ou entreprise pourrait faire, ou avoir fait l'objet.

Le CERIU se dégage de toute responsabilité à cet égard. L'opérateur, analyste ou entreprise renonce irrévocablement à toute poursuite et libère le CERIU de toute réclamation à cet égard.



Engagement des répondants des certifiés CERIU/NASSCO

Je soussigné (e) : Nom et prénom :

Nom de la compagnie / Employeur :

Déclare avoir pris connaissance du **Code d'éthique des certifiés CERIU/NASSCO** et en saisir le sens et la portée.

J'assume tous les devoirs et obligations qui y sont énumérés et m'engage à les respecter.

Je confirme avoir lu et compris les procédures de plaintes liées à ***l'exercice d'activités en violation d'une certification*** et sur la ***qualité des livrables*** ainsi que les conséquences associées.

Je comprends que le défaut de me conformer à ces attentes aura des conséquences allant jusqu'à la révocation de la certification du certifié.

« En tant que répondant de mon entreprise pour l'utilisation des protocoles d'inspection télévisée PACP®/MACP®/LACP®, je comprends que les certifications CERIU/NASSCO PACP®/MACP®/LACP® sont octroyées à titre personnel et qu'elles ne peuvent être transférées ou assignées à une autre personne, organisation ou entité, sous peine d'être dénoncée pour pratique d'exercice d'activités en violation d'une certification. Mon entreprise accepte de se conformer à toutes les politiques applicables du CERIU relativement aux certifications CERIU/NASSCO PACP®/MACP®/LACP®.

Dans le but de maintenir l'intégrité des certifications et protéger les intérêts légitimes des donneurs d'ouvrage, je comprends et accepte que le CERIU puisse recevoir et répondre à des demandes d'accès et de vérification des individus ou des organisations donneurs d'ouvrage, relativement au registre de plaintes de mon entreprise en lien avec la qualité des livrables et la non-violation d'une certification. J'accepte que ces renseignements soient divulgués DANS CE CADRE ».

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

.....